

MAIRIE
DE
SAINT JEAN DE VAULX
38220

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean de Vaulx dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REYNIER-POETE Patrick, Maire.

Etaient présents : REYNIER-POETE Patrick, CACHET Christine, RAVANAT Jean-Luc, CASSAGNE Thierry, PELÉ Denis, BOYER Françoise, GAUCHET Blandine, LAIGNEAU Béatrice, PERRIN-PATRAS Andréa, PELLISSIER Francis, ROUX Sébastien, SALINGUE Yves.

Etaient absents : BAHLER Cécile, SICARD Fanny.

Date de convocation : 12 janvier 2017

Membres en exercice : 14 – Nombre de votants : 12

Délibération n° 03-2017

OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un droit de préemption urbain avait été institué sur la commune en 1989 sur l'ensemble des zones NA et UA du Plan d'Occupation des sols.

La commune ayant engagé les démarches du passage du POS en PLU, ce dernier a été arrêté par le conseil municipal le 19 janvier 2017.

Le Maire propose de conserver ce droit de préemption urbain et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U (zones urbaines) et AU (zones à urbaniser) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Jean de Vaulx.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Certifié rendu exécutoire
à compter du 1^{er} février 2017

Le Maire,

